

Annexe 2

Informations financières pour la mise en œuvre des actions du Plan pour une économie verte 2030 sous la responsabilité du MSP

A - Niveau de dépense annuelle prévu au Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC)

Année financière	Cible (M\$)
2023-2024	44,900
2024-2025	13,000
2025-2026	17,489

B - Budgets 2023-2028 par action (M\$)

Mesures et sous-actions	FECC	Hors FECC	Total
-------------------------	------	-----------	-------

3.1.3 - Prévenir les risques liés à l'érosion et à la submersion côtières et aux glissements de terrain			139,496
	3.1.3.1	Cartographier et diffuser les risques d'érosion et de submersion côtières	11,000
	3.1.3.3	Implanter des solutions d'adaptation pour l'érosion et la submersion côtières	98,496 21,000
	3.1.3.4	Implanter des solutions d'adaptation pour les glissements de terrain	9,000

3.5.1 - Planifier durablement l'aménagement du territoire			2,550
	3.5.1.2	Cartographier les risques d'érosion et de submersion sur les côtes du Nunavik et d'Eeyou Istchee Baie-James, en climat futur	2,550